



# Communication de l'Exécutif

Suite à la séance du Conseil municipal du 20 avril 2021  
25 avril 2021

**Lors de sa séance du mardi 20 avril 2021, le Conseil municipal a traité des points suivants :**

### **Rapports des commissions**

- ❖ Rapport du Conseil du Groupement intercommunal de la crèche « L'Ile-aux-Mômes ». Séance du jeudi 11 mars 2021 à Corsier. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- ❖ Rapport de la commission « ad hoc Le Léman ». Séance du mercredi 11 novembre 2020. M. Jean-Luc RICHARDET, Président.
- ❖ Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 22 février 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- ❖ Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 23 mars 2021. M. Philippe GAILLARD, Président.

 **Ces rapports sont joints au procès-verbal de la séance du 20 avril 2021 (après validation).**

---

### **Délibération**

Le Conseil municipal vote la délibération suivante :

#### **Délibération N° 2020 – 2025 D – 028**

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F - Rubrique 0220.00.31320.00 « Services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières.**

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu la présentation du dossier à la séance de commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 23 mars 2021, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de de TTC 55'000 F – Rubrique 0220.00.31320.00 « services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal**

**décide par**

**16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F - Rubrique 0220.00.31320.00 « services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières.
2. De comptabiliser le montant de TTC 55'000 F dans le compte de résultats 2021 sur le compte 0220.00.31320.00 « services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

---

**Présentation par M. le Maire des comptes de l'Exercice 2020**

M. le Maire Pascal WASSMER indique que la présentation des comptes sera différente de celles des années précédentes car une demande de comparatifs a été incluse dans la présentation en partant de l'année 2018 (soit depuis le nouveau plan comptable MCH2).

 ***La présentation complète des comptes de l'Exercice 2020 sera mis en annexe du présent procès-verbal.***

**À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi des comptes de l'Exercice 2020 à la commission des Finances du mardi 27 avril 2021 pour analyse et préavis avant le vote des délibérations y relatives du Conseil municipal le mardi 18 mai 2021.**

---

## **Objet renvoyé dans une commission pour étude**

**Commission « Finances » :**

### **Voie Bleue – renvoi en commission**

M. le Maire Pascal WASSMER souhaite renvoyer le projet de Voie Bleue à la prochaine séance de la commission des Finances. Il s'agit du nouveau projet de traversée lacustre. Les Conseillers municipaux ont déjà reçu des documents y relatifs. M. le Maire vient également de recevoir le montant des participations pour les communes de la rive gauche. Il est préférable que la Commune se positionne sur son adhésion ou non au projet car la CGN attend un retour des communes avant l'été 2021 pour déposer une demande auprès de la Confédération, afin d'ouvrir la ligne en 2023 ou en 2024.

**À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la Voie Bleue en commission des Finances pour étude.**

---

**En fin de séance, l'Exécutif répond aux questions diverses des Conseillers municipaux.**

*✍ Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la mairie.*